

Communiqué de presse

Cartes de riverains à Berchem-Sainte-Agathe : la Commune a demandé à Parking.brussels d'améliorer le service aux habitants

Pour rappel, la gestion et le contrôle du stationnement ont été délégués par la commune à l'agence régionale Parking.brussels.

Les autorités communales en accord avec l'agence ont élargi à partir du mois de mai la zone bleue réglementaire à l'ensemble des rues de Berchem-Sainte-Agathe et étendu son contrôle en soirée passant de 18h00 à 21h00.

L'extension de la zone bleue de stationnement doit permettre de réguler et augmenter l'offre en places de parking et ce de manière uniforme sur tout le territoire communal avec également un contrôle supplémentaire en soirée pour permettre aux Berchemois de trouver une place au plus près de chez eux.

Pour pallier le retard et le manque d'information au citoyen, une campagne supplémentaire d'information et une suspension des émissions de redevance ont été prévues pour le mois de mai et le report des contrôles pour le mois de juin.

Au grand regret des autorités communales comme pour beaucoup d'habitants, Parking.brussels éprouve malgré tout plusieurs difficultés à pouvoir informer correctement le public et faire face à l'augmentation des demandes des Berchemois notamment pour obtenir des autorisations de stationnement pour les quartiers nouvellement réglementés.

Christian Lamouline, Bourgmestre : « Nous avons exigé que Parking.brussels informe au plus vite, de manière plus claire, simplifie les démarches administratives et documents demandés. Mais surtout réduise les délais de traitement des différentes demandes et apporte une réponse rapide aux mails envoyés ».

Sur demande du Bourgmestre et de l'Echevin de la Mobilité, plusieurs améliorations ont été apportées au service clientèle de l'agence régionale :

- les permanences à la maison communale pour accueillir les demandes du public ont été doublées ce mois de mai à deux jours par semaine les lundis et jeudis après-midi ;
- la prise de rendez-vous individuel a été activée ;
- l'obtention des cartes « visiteur » a été simplifiée : dorénavant, il ne faut plus fournir les papiers privés des personnes voulant rendre visite aux habitants. Ce sont nos habitants qui feront les démarches pour leurs visiteurs.

Thibault Wauthier, échevin de la Mobilité : « Avec les technologies actuelles disponibles, il n'est plus acceptable pour le citoyen de devoir attendre plusieurs heures au téléphone ou plusieurs jours après l'envoi d'un mail pour obtenir la confirmation que leur voiture est bien enregistrée et ainsi être en ordre lors du début des contrôles. Trop de personnes sont laissées dans le flou. Nous travaillons étroitement avec l'agence pour améliorer et simplifier ce service à la population ».

Pour le début des contrôles de ce mois de juin et au vu du retard pris par Parking.brussels, les personnes qui ont introduit leur demande, dans les délais, et qui n'ont toujours pas reçu de confirmation que leur véhicule est bien enregistré, ne doivent pas être verbalisées. Si cela devait être le cas, une réclamation devra être faite.

Les permanences aux guichets pour le mois de juin sont encore doublées les lundis et jeudis aux mêmes horaires de 14h00 à 18h45 à la salle des fêtes au 33 avenue du Roi Albert.

Enfin, les autorités communales attendent fermement la concrétisation d'un système plus automatisé et performant des demandes et des réponses du citoyen.

+

Il est conseillé de prendre rendez-vous via le n° de téléphone **0490 47 71 88** (joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

Pour rappel, les Berchemois peuvent également effectuer leurs démarches auprès de parking.brussels par courriel (à l'adresse berchem@parking.brussels) ou en se rendant dans une antenne de parking.brussels (la liste est disponible sur <https://parking.brussels>), les plus proches étant celles de Jette (rue Léon Theodor 25) et de Molenbeek (rue de la Borne 14), accessibles aux horaires suivants :

- Lundi : 8h30 - 12h30
- Mardi : 8h30 - 12h30, 14h - 16h30
- Mercredi : 8h30 - 12h30
- Jeudi : 14h - 18h30
- Vendredi : 8h30 - 12h30